

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 18 Décembre 2017

L'An deux mille dix-sept, le lundi 18 décembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 20

P. RIO – D. ATIG - Y. LEBRIAND – E. ETE - C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – A. ZERKAL - S. BELLAHMER – P. LOUISON – J. BORTOLI – C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE - M. SOILIH – Y. BOUKANTAR – M. AUBRY – Y. ITOUA – L. HERGAUX - S. GIBERT – S. GAUBIER.

Absents excusés représentés : 9

S. LAATIRISS représenté par C. TAWAB KEBAY – M. RAMI représentée par Y. LEBRIAND – I. GRENOUILLAT représentée par P. RIO – C. RENKLICAY représentée par D. ATIG – G. BAGAVANE représenté par Y. BOUKANTAR – C. MABANZA représentée par F. OGBI – T. DIAWARA représentée par F. NDOMBELE – C. M' PIANA représentée par S. GAUBIER – D. DIARRA représentée par S. GIBERT.

Absents excusés : 2

F. OGBI - K. OUKBI.

Absents : 4

A. QAROUACH – S. BENDIAB – G. BINOIS – A. LAMOTHE.

Délibération N° DEL – 2017 – 0129 : « Admission en non valeurs – Budget ville – Exercice 2017 ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les états des titres irrécouvrables pour les non valeurs pour un montant de 44 047.97 euros (quarante quatre mille quarante sept euros et quatre vingt dix sept centimes) transmis par Madame la Trésorière de Grigny concernant des titres émis lors de la période 2001 à 2016 incluse pour lesquels, Madame la Trésorière de Grigny demande l'admission en non valeurs,

Page 1 sur 2

Vu l'avis de la Commission des services Ressources du 14 décembre 2017,

Délibère, et,

Autorise l'admission en non valeurs des titres de recettes émis lors des années 2001 à 2016 pour un montant total de 44 047.97 euros (quarante quatre mille quarante sept euros et quatre vingt dix sept centimes) tel que présenté ci-dessous :

ANNEES	SOMMES
2001	76,22 €
2002	418,62 €
2003	985,53 €
2004	1 535,43 €
2005	942,75 €
2006	853,51 €
2007	1 357,12 €
2008	1 718,43 €
2009	1 439,60 €
2010	1 119,68 €
2011	1 399,97 €
2012	2 877,65 €
2013	4 282,00 €
2014	11 816,39 €
2015	12 508,99 €
2016	716,08 €
TOTAL	44 047,97 €

Dit que les crédits budgétaires ont été ouverts sur le budget de l'exercice 2017 – chapitre 65 – nature 6541.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote : A l'unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 21 DEC. 2017

Transmis au contrôle de légalité le : 21 DEC. 2017